

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1899)

Heft: 3

Artikel: Zeitungskopf = En-tête du journal

Autor: Girardet, Max

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623021>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zeitungskopf.

Die Sektion Neuenburg wünscht, daß unser Blatt einen künstlerischen Kopf erhalten.

Nach mehreren sehr langwierigen (nicht etwa langweiligen) und äußerst lebhaften Sitzungen, um Mittel und Wege ausfindig zu machen, wie wir zu einem künstlerischen Zeitungskopf gelangen könnten, hat sich das Centralkomitee nach reiflicher Überlegung und genauer Würdigung aller einschlagenden Verhältnisse entschlossen, darüber eine Konkurrenz zu eröffnen mit folgendem Programm:

Konkurrenz betreffend einen künstlerischen Zeitungskopf für die „Schweizer Kunst“.

Art. 1. Alle Sendungen müssen gehörig frankiert sein.

Art. 2. Alle Mitglieder der Gesellschaft können an der Konkurrenz teilnehmen.

Art. 3. Die Entwürfe können mittels Kohle, Kreide, Ölfarben, Aquarellen usw., nur nicht mit Bleistift gemacht werden. Sie sollen auf einem möglichst glatten, weißen Papier ausgeführt sein, falls der Künstler nicht ein anderes auswählt.

Art. 4. Sie — die Entwürfe — müssen mindestens 12×20 cm groß sein und höchstens 2—5 m.

Art. 5. Eine extra zusammengesetzte und extra nicht bezahlte Jury wird die Auswahl treffen.

Art. 6. Es werden zwei Preise ausgeteilt:

Erster Preis: Lorbeerkrantz aus gekautem Papier (papier mâché), gefirnißt. Durchmesser 20 cm.

Zweiter Preis: Eichenkrantz, naturell. Durchmesser 10 cm.

Die prämierten Werke werden Eigentum der Gesellschaft.

Die Namen der Prämierten werden in unserem Organ veröffentlicht.

Art. 7. Es wurde, als die Beratung so weit gediehen war, beschlossen, daß die Mitglieder deutscher Zunge sich für den Rest des Programmes an den nebenstehenden französischen Text zu halten haben, da derselbe nichts Wichtiges mehr enthält.

Wir hoffen zuverlässiglich auf eine recht rege Beteiligung, damit unsere Dezembernummer mit einem neuen Zeitungskopf geschmückt erscheinen kann.

Sendungen sind an den Unterzeichneten zu richten.

Max Girardet.

En-tête du journal.

La section de Neuchâtel désire que notre journal soit muni d'un en-tête plus artistique que celui qu'il a actuellement et qui, en effet, ne l'est pas du tout.

Après une dixaine de séances très laborieuses, mouvementées et même orageuses — il pleuvait à verse — pour savoir par quel moyen nous pourrions bien arriver à obtenir un en-tête artistique, le Comité central (après mûre réflexion, bien entendu) s'est décidé à ouvrir un concours parmi les membres de notre Société, suivant le programme ci-dessous :

Concours pour un en-tête artistique pour notre journal „L'Art Suisse“.

ARTICLE 1. Tous les envois doivent être affranchis dûment.

ART. 2. Tous les membres de la Société et ceux qui n'en sont pas, sont invités à y prendre part.

ART. 3. Les projets pourront être faits au fusain, crayon Corde, à la plume, à la couleur, à l'huile, aquarelle ou pastel, au trait ou au lavis, *mais pas à la mine de plomb*. Ils devront être faits autant que possible sur papier à grain fin et blanc, à moins, toutefois, que l'artiste choisisse une autre couleur. — Les œuvres de sculpture seront exclues.

ART. 4. Ils — les projets — devront mesurer 12 sur 20 dm au minimum et 2 sur 3 m au maximum, la porte de notre salle de réunion ne permettant pas d'y faire entrer des objets d'un volume plus grand.

ART. 5. Un jury nommé spécialement et non rétribué choisira parmi les œuvres envoyées.

ART. 6. Il sera décerné deux prix. Premier prix: Couronne de laurier en papier mâché, verni; diamètre 20 cm. Deuxième prix: Couronne de chêne, naturel; diamètre 10 cm. Les œuvres primées deviendront la propriété du journal. Les noms des lauréats seront publiés dans notre organe.

ART. 7. Les œuvres non primées seront renvoyées aux auteurs, *non affranchies*, à moins qu'ils préfèrent en faire cadeau au Comité central pour orner son local de réunion.

ART. 8. Les œuvres devront être emballées comme à l'ordinaire (toutefois sans vices) et être pourvues d'un «motto» se répétant dans une enveloppe fermée à la gomme arabique. Pour les artistes qui ne connaîtraient pas de motto, nous en tenons un beau choix en magasin, tel que, par exemple: «L'Aar passe à Berne, mais ne s'y arrête pas», etc. etc. Le tout franco à domicile moyennant 50 centimes en timbres-poste.

ART. 9. Les œuvres reçues ne seront pas assurées contre l'incendie, mais encore moins contre tout accident de nature différente.

Nous espérons que tous les artistes ou au moins chaque section tiendra à honneur de nous envoyer un projet, de manière à ce que notre numéro de décembre, paraissant avec le nouvel en-tête, marque de nouveau un pas de plus vers l'« idéal » que nous cherchons tous à attraper et qui, lui, souvent nous attrape.

Les envois sont à adresser à M. Max Girardet, 41, Belpstrasse, Bern.